

Rallye Kart-Cross (RKX)

Championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles

Règlement Sportif

1. Généralités

Les articles du règlement technique et sportif général de l'ASAF sont d'application.

Une course de Kartcross est une épreuve de vitesse se déroulant sur un circuit (permanent ou non) qui peut être en partie stabilisé.

Un véhicule ne pourra pas être inscrit par deux pilotes.

Il est interdit de changer de véhicule durant l'épreuve.

Si le pilote casse durant les essais libres, il aura la possibilité de changer de véhicule pour un autre de la même catégorie. Dans tous les cas, il devra avoir l'autorisation du directeur de course, de la commission sportive et de la commission technique.

1.1 Catégories et classes

1.1.1 Junior Sprint (Citroën 2cv / CB500 / ER6)

Licence « C » minimum.

De 12 à 16 ans (né à partir de 2009 jusque 2005 inclus)

Dès le début de l'année civile au cours de laquelle l'âge de 12 ans sera atteint et un maximum de 16 ans atteint dans l'année civile.

Une attestation parentale autorisant un pilote mineur à participer à une épreuve est obligatoire et la signature devra être légalisée par l'administration communale du lieu du domicile.

Lorsque le détenteur d'une licence annuelle « compétition » est mineur d'âge, l'ASAF impose à la personne censée le représenter lors des compétitions auxquelles il prend part, la détention d'un Certificat ASAF d'Autorité Parentale (CAP) à 10€.

Ce document, valant accréditation, permet à son détenteur de se substituer au licencié mineur lors des formalités administratives, à chaque fois qu'il sera réputé « incapable » (vu son âge) d'y satisfaire lui-même. Ce CAP permet, en outre l'accès, de cette personne, à certains endroits réservés aux seuls compétiteurs. Les frais d'obtention du CAP (10€) servent à couvrir les frais administratifs de la fédération et aucune couverture en assurance n'y est attachée. En cas de dépossession du CAP, une nouvelle demande sera introduite et un nouveau CAP sera délivré aux mêmes conditions.

En cas de retrait de cette accréditation par l'autorité sportive juridictionnelle (le collège des commissaires sportifs d'une épreuve constitue le 1er niveau des instances juridictionnelles), un nouveau CAP pourra être délivré moyennant le paiement d'une somme de 250€.

1.1.2 Super Sprint

Licence « C » minimum.

A partir de 16 ans (né à partir de 2005)

Une attestation parentale autorisant un pilote mineur à participer à une épreuve est obligatoire et la signature devra être légalisée par l'administration communale du lieu du domicile.

Lorsque le détenteur d'une licence annuelle « compétition » est mineur d'âge, l'ASAF impose à la personne censée le représenter lors des compétitions auxquelles il prend part, la détention d'un Certificat ASAF d'Autorité Parentale (CAP) à 10€.

Ce document, valant accréditation, permettra à son détenteur de se substituer au licencié mineur lors des formalités administratives, à chaque fois qu'il sera réputé « incapable » (vu son âge) d'y satisfaire lui-même. Ce CAP permet, en outre l'accès, de cette personne, à certains endroits réservés aux seuls compétiteurs. Les frais d'obtention du CAP (10€) servent à couvrir les frais administratifs de la fédération et aucune couverture en assurance n'y est attachée. En cas de perte du CAP, une nouvelle demande sera introduite et un nouveau CAP sera délivré aux mêmes conditions.

En cas de retrait de cette accréditation par l'autorité sportive juridictionnelle (le collège des commissaires sportifs d'une épreuve constitue le 1er niveau des instances juridictionnelles), un nouveau CAP pourra être délivré moyennant le paiement d'une somme de 250€.

1.1.3 Open

Licence « C » minimum.

A partir de 16 ans (né à partir de 2005).

Une attestation parentale autorisant un pilote mineur à participer à une épreuve est obligatoire et la signature devra être légalisée par l'administration communale du lieu du domicile.

Lorsque le détenteur d'une licence annuelle « compétition » est mineur d'âge, l'ASAF impose à la personne censée le représenter lors des compétitions auxquelles il prend part, la détention d'un Certificat ASAF d'Autorité Parentale (CAP) à 10€.

Règlement particulier Rallye Kart-Cross (RKX)

Ce document, valant accréditation, permettra à son détenteur de se substituer au licencié mineur lors des formalités administratives, à chaque fois qu'il sera réputé « incapable » (vu son âge) d'y satisfaire lui-même. Ce CAP permet, en outre l'accès, de cette personne, à certains endroits réservés aux seuls compétiteurs. Les frais d'obtention du CAP (10€) servent à couvrir les frais administratifs de la fédération et aucune couverture en assurance n'y est attachée. En cas de perte du CAP, une nouvelle demande sera introduite et un nouveau CAP sera délivré aux mêmes conditions.

En cas de retrait de cette accréditation par l'autorité sportive juridictionnelle (le collège des commissaires sportifs d'une épreuve constitue le 1er niveau des instances juridictionnelles), un nouveau CAP pourra être délivré moyennant le paiement d'une somme de 250€.

1.2 Numérotation

1.2.1 Généralités

- Un fond de couleur différente pour chaque division sera employé, il doit être de 25cm de côté au moins
- Le chiffre blanc doit avoir un minimum de 15cm de hauteur et 3cm d'épaisseur de trait
- 1 numéro par côté
- Chaque pilote gardera son numéro tout au long de la saison sans possibilité de changement
- Les numéros des pilotes devront figurer sur les classements officiels des épreuves et sur la liste des engagés

1.2.2 Junior Sprint (Citroen 2cv, CB500, ER6)

Fond bleu et chiffres blancs.

Numéros de 1 à 99.

1.2.3 Super Sprint

Fond rouge et chiffres blancs.

Numéros de 1 à 60.

1.2.4 Open

Fond vert et chiffres blancs.

Numéros de 61 à 99.

1.3 Timing

Exemple :

07h30 – 09h30	Vérifications administratives
07h35 – 09h45	Vérifications techniques
09h00 – 10h45	Essais libres (après contrôle administratif et technique)
10h00 – 10h55	Première réunion du collège des commissaires sportifs
11h00	Briefing des pilotes
11h15	Départ qualifications 1 dans l'ordre suivant : Junior Sprint, Super Sprint et Open
	Départ qualifications 2
	Départ qualifications 3
16h00	Demi-finales et finales
17h30	Affichage des résultats officieux
18h00	Affichage des résultats officiels
18h30	Remise des prix

Des vérifications administratives et techniques préliminaires peuvent avoir lieu le jour avant l'épreuve.

2. Organisation

2.1 Essais libres

Il s'agit d'essais non chronométrés.

Après être passé aux vérifications administratives et techniques, tout pilote devra effectuer au moins 1 tour d'essai libre pour pouvoir participer à l'épreuve chronométrée.

Ils se dérouleront sur un minimum de 4 tours avec passage dans le « joker lap » facultatif.

En premier lieu, les Junior Sprint, ensuite les Super Sprint et pour finir les Open. Prévoir 20 min. pour les juniors et 1h pour les autres, au minimum.

2.2 Qualifications

Elles seront au nombre de 3 dans chaque catégorie. Tous les pilotes ayant effectué au moins un tour d'essai libre y participeront et y marqueront des points dans chacune d'elles en vue d'établir un classement qui visera à qualifier les meilleurs pour la/les demi(s)-finale(s).

Elles se dérouleront sur un minimum de 4 tours plus un tour obligatoire dans le « joker lap ».

2.3 Demi-finale(s)

Elles seront au nombre d'une ou deux dans chaque catégorie. Le classement tout confondu par catégorie aura pour but de qualifier les pilotes pour la finale.

Elles se dérouleront sur un minimum de 4 tours plus un tour obligatoire dans le « joker lap ».

Règlement particulier Rallye Kart-Cross (RKX)

2.4 Finales

Une seule finale par catégorie. Elle réunira les meilleurs pilotes de la/des demi(s)-finale(s). Dans le cas où une demi-finale serait en nombre insuffisant de participants, elle pourrait être assimilée à la finale.

Elles se dérouleront sur un minimum de 4 tours plus un tour obligatoire dans le « joker lap ».

2.5 Composition des séries

2.5.1 Séries essais libres

Le nombre de séries ainsi que le nombre de véhicules qui les composent seront définis par l'organisateur. Ces séries compteront 15 véhicules au maximum. Les « Juniors » concourront toujours dans des séries exclusives. Les « Super-Sprint » et les « Open » pourront être mélangés sans pour autant dépasser le nombre de 15 véhicules maximums autorisés.

2.5.2 Séries qualifications

Le nombre de séries ainsi que le nombre de véhicules qui les composent seront définis par l'organisateur. Ces séries compteront idéalement 10 véhicules. Il sera toutefois autorisé de porter ce nombre à 15 suivant le nombre de participants pour éviter de devoir procéder à des séries de 6 ou 7 véhicules par exemple.

Les « Juniors » concourront toujours dans des séries exclusives. Les « Super-Sprint » et les « Open » pourront être additionnés sans pour autant dépasser le nombre de 15 véhicules maximums autorisés.

2.5.3 Séries demi(s)-finale(s)

La/les demi-finale(s) seront au nombre d'une ou deux au choix de l'organisateur et suivant son timing disponible. Elles seront composées de 8 véhicules au maximum. Au-delà de 16 véhicules participants par catégorie, il sera convenu de procéder à deux demi-finales obligatoirement. Les demi-finales se dérouleront exclusivement par catégorie. Dans le cas où le nombre de participants dans une catégorie serait trop peu important, la demi-finale pourra être assimilée à la finale.

2.5.4 Séries finale

Une seule finale par catégorie. Elle se déroulera avec un nombre maximum de 10 véhicules.

2.6 Positions de départ

2.6.1 Départ essais libres

Les pilotes se présenteront sur la grille de départ suivant le timing défini par l'organisateur.

Les départs seront donnés du type « file indienne » et sur ordre du starter, un véhicule après l'autre.

Pas de départ arrêté et en grille.

2.6.2 Départ qualification 1

La grille de départ sera établie selon un tirage au sort.

Chaque pilote tirera une boule qui déterminera sa série et une boule qui déterminera sa position sur la grille lors de son passage aux vérifications administratives.

L'organisateur veillera à prévoir deux séries de boules en nombre suffisant.

Les départs seront donnés, véhicules placés en grille et à l'arrêt.

Exemple de grille : - 4 / 3 / 4 / 3
 - 3 / 2 / 3 / 2

2.6.3 Départ qualification 2

La grille de départ s'effectuera dans l'ordre décroissant du tirage au sort, soit l'inverse de la qualification 1.

2.6.4 Départ qualification 3

La grille de départ sera déterminée par le classement établi par l'addition des deux premières manches de qualification.

Le premier classé pourra choisir sa place sur la grille de départ.

2.6.5 Départ demi-finale

La grille de départ sera déterminée par le classement tout confondu de l'addition des trois manches de qualification.

Dans le cas où deux demi-finales sont organisées, les pilotes dont le classement est impair seront versés dans la première demi-finale et les pilotes dont le classement est pair dans la deuxième demi-finale.

Première demi-finale : 1^{er}, 3^{ème}, 5^{ème} et ainsi de suite suivant le classement des qualifications.

Deuxième demi-finale : 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} et ainsi de suite suivant le classement des qualifications.

Le premier classé pourra choisir sa place sur la grille de départ.

2.6.6 Départ finale

La grille de départ sera déterminée par le classement tout confondu de la / des demi(s)-finale(s).

Le premier classé pourra choisir sa place sur la grille de départ.

3. Course

3.1 Manches

Les courses se dérouleront sur un maximum de 6 manches (1 essai libre, 3 qualifications, 1 demi-finale et 1 finale).

Règlement particulier Rallye Kart-Cross (RKX)

3.2 Signaux

Les drapeaux repris au chapitre II du règlement sportif général de l'ASAF (prévention et sécurité des parcours) sont d'application.

Pour annoncer la procédure de départ, il sera présenté un panneau 10" et ensuite 5".

Les feux rouges pourront être utilisés dans la procédure de départ.

3.3 Procédure de mise en grille

A l'horaire prévu, les pilotes viendront prendre place en pré-grille. Les heures de départ seront affichées au tableau officiel de l'épreuve.

3.3.1 Mise en grille sans tour de reconnaissance

Lorsque le starter leur donnera le signal avec le drapeau vert, les pilotes viendront se positionner sans délai sur la grille. Le pilote n'obtempérant pas immédiatement à ce signal, ne pourra pas prendre le départ (suivant l'appréciation du directeur de course).

3.3.2 Mise en grille avec tour de reconnaissance

Lorsque le starter leur donnera le signal avec le drapeau vert, les pilotes partiront pour un tour de reconnaissance. A l'issue de celui-ci, ils viendront se placer en grille. Le pilote n'obtempérant pas immédiatement à ce signal, ne pourra pas prendre le départ (suivant l'appréciation du directeur de course).

Durant le tour de reconnaissance, il est interdit de doubler. Le pilote retardé dans ce tour pourra prendre place en fin de grille.

Un pilote immobilisé sur la piste pendant ce tour et ne pouvant redémarrer, devra quitter son véhicule, celui-ci sera évacué. Le pilote ne pourra pas intervenir sur son véhicule et ne prendra pas le départ.

3.4 Procédure de départ

Jusqu'à ce que le signal de départ soit donné, les véhicules devront rester immobiles.

3.4.1 Départ donné au drapeau

Le starter lèvera le drapeau national, et après un délai de 2 à 7 secondes, l'abaissera, donnant ainsi le signal de départ.

3.4.2 Départ donné aux feux

Le starter allumera le(s) feu(x) rouge(s) et après un délai de 2 à 7 secondes, les éteindra, donnant ainsi le signal de départ.

3.4.3 Faux départ

Le faux départ sera signalé aux pilotes par l'allumage des feux « oranges » clignotants et des feux rouges de la direction de course (starter) ou par la présentation du drapeau spécifique (vert à chevrons jaunes, drapeau n°12 du chapitre II du RSG de l'ASAF) par les commissaires de piste du premier poste, après la ligne de départ/arrivée).

3.5 Interruption de la course

- Moins de 25 % de la manche ont été parcourus par le leader : Le premier départ sera annulé et un nouveau départ en grille initiale sera donné, pour le nombre total de tours prévus.
- Moins de 75 % mais 25 % (au minimum) de la course ont été parcourus par le leader : Un nouveau départ sera donné en grille, pour le nombre de tours restants, mais dans l'ordre du classement établi au tour précédant l'interruption.
- 75 % de la course ont été parcourus par le leader : La course est terminée et le classement sera établi selon les positions occupées au tour précédant l'interruption.
- Le pilote responsable de l'interruption ne sera pas classé dans la manche.

3.6 Chronométrage / Pointage

3.6.1 Pointage manuel

Le pointage des véhicules se fera manuellement. Chaque manche sera pointée à deux reprises par deux « chronomètres » différents. Chaque pilote sera marqué lors de chaque passage sur la ligne. Une nouvelle feuille individuelle sera utilisée lors de chaque départ. Cette feuille reprendra le numéro de chaque concurrent ainsi que le nombre de tours parcourus.

Les véhicules roulant avec des numéros illisibles ne seront plus pointés.

3.6.2 Pointage électronique

Lors de l'utilisation de cellules, une puce sera obligatoirement montée sur le véhicule dès la première séance d'essai libre (si elle est à la disposition du pilote). Elle sera installée sous la responsabilité du concurrent et devra obligatoirement être montée suivant le plan de montage fourni par l'organisateur ou le service de chronométrage. Lors de l'utilisation de cellules, il sera obligatoirement effectué un pointage manuel simultané. Ce pointage sera effectué au minimum par un « chronomètre ».

Si après rappel, il est constaté qu'un pilote n'a pas installé sa cellule pour prendre la piste, il ne sera plus pointé manuellement.

Les véhicules roulant avec des numéros illisibles ne seront plus pointés.

Toute cellule perdue par le pilote lui sera facturée au prix coûtant, facture d'achat à l'appui.

Règlement particulier Rallye Kart-Cross (RKX)

Toute fraude ou tentative de fraude dans l'utilisation des puces sera sanctionnée par l'exclusion du meeting et une suspension automatique de licence, d'une durée de 6 mois.

3.7 Fin de manche / arrivée

3.7.1 Fin essai libre

La fin d'une manche d'essai libre sera signifiée par le drapeau « rouge » agité à chaque poste. Chaque concurrent rentrera alors à allure modérée sans se dépasser.

3.7.2 Fin qualification / demi-finale / finale

L'arrivée sera signifiée par un drapeau à damier agité au niveau de la ligne d'arrivée ou des cellules.

Après franchissement du drapeau à damier, chaque concurrent rentrera à allure modérée sans se dépasser.

Seuls les véhicules franchissant la ligne d'arrivée au drapeau à damier par leurs propres moyens et sans aide extérieure, seront classés. Le pilote sera à bord de son véhicule et il est interdit de pousser un véhicule.

3.8 Attribution des points par manche

Pour être classé, le véhicule devra franchir la ligne d'arrivée conformément à l'article 3.7.2 du présent règlement et avoir parcouru 50%+1 tour du total des tours réalisés par le vainqueur (Exemple : le vainqueur a effectué 7 tours. Seront classés, les pilotes ayant parcourus 4 tours et plus. Si le vainqueur n'a parcouru que 6 tours, 3 tours seulement seront nécessaires pour être repris au classement).

3.8.1 Points qualifications

Des points seront attribués lors des trois qualifications.

1er/15 points ; 2ème/14 points ; 3ème/13 points ; 4ème/12 points ; 5ème/11 points ; 6ème/10 points ; 7ème/9 points ; 8ème/8 points ; 9ème/7 points ; 10ème/6 points ; 11ème/5 points ; 12ème/4 points ; 13ème/3 points ; 14ème/2 points ; 15ème/1 point.

3.8.2 Points demi-finale

Si elles sont au nombre de deux, des points seront attribués dans chaque demi-finale.

1er/10 points ; 2ème/8 points ; 3ème/6 points ; 4ème/5 points ; 5ème/4 points ; 6ème/3 points ; 7ème/2 points ; 8ème/1 point.

3.8.3 Points finale

1er/20 points ; 2ème/15 points ; 3ème/11 points ; 4ème/9 points ; 5ème/8 points ; 6ème/7 points ; 7ème/6 points ; 8ème/5 points ; 9ème/4 points ; 10ème/3 points.

3.9 Classement de l'épreuve

Pour établir le classement de l'épreuve, il sera additionné tous les points obtenus lors de toutes les manches (qualifications, demi-finale et finale).

4. Comportement lors des épreuves

- 4.1 Le pilote et son véhicule doivent rester conformes aux règlements technique et sportif pendant tout le déroulement de l'épreuve. Y compris durant les essais libres.
- 4.2 Aucun essai ne pourra être effectué en dehors des séances officielles prévues par l'organisateur.
- 4.3 Il est formellement interdit de provoquer volontairement un accrochage, aussi léger soit-il.
- 4.4 Les pilotes ne parvenant pas à éviter les contacts de leurs véhicules entre eux pourront être sanctionnés par le directeur de course et/ou la commission sportive.
- 4.5 La connaissance et le respect de tous les signaux est obligatoire.
- 4.6 Aucune réparation à un véhicule n'est permise sur la grille de départ.
- 4.7 En cas de panne sur le circuit, le pilote doit ranger son véhicule le plus loin possible du bord de la piste et le quitter sous les injonctions du commissaire de piste pour se rendre en lieu sûr.
- 4.8 Le pilote immobilisé sur ou en dehors de la piste et qui ne peut repartir par ses propres moyens devra sortir de son véhicule sur injonction des commissaires de piste. Toute aide extérieure, par qui que ce soit (spectateur, accompagnant, commissaire, officiel, etc.) entraînera la mise hors manche immédiate.
- 4.9 Il est interdit de rouler en contre-sens sur la piste ainsi qu'en marche arrière.
- 4.10 Après le franchissement de la ligne d'arrivée ou d'un drapeau rouge agité, le pilote devra ralentir et ne plus dépasser.
- 4.11 Un véhicule qui fait un tonneau complet, ne sera pas autorisé à reprendre la piste même s'il retombe sur ses quatre roues. Il sera évacué de la piste et ne pourra reprendre le départ d'une manche qu'après vérification et autorisation de la commission technique.
- 4.12 En cas de sortie de piste, le pilote doit rentrer sur le circuit au même endroit en cédant le passage aux véhicules circulants régulièrement.
- 4.13 Il est interdit de couper volontairement le circuit.
- 4.14 Il est interdit de s'entraîner ou essayer son véhicule dans le parc pilote.
- 4.15 En dehors des courses, les véhicules circuleront à une vitesse maximale de 5km/h.
- 4.16 Toute conduite dangereuse, antisportive ou de nature à fausser le résultat de l'épreuve est passible de sanctions prononcées par le directeur de course ou la commission sportive.

Règlement particulier Rallye Kart-Cross (RKX)

5. Pénalités

Tout avertissement sera automatiquement sanctionné par un retrait de vingt (20) points sur le total de la manche ou de la journée. Voir tableau ci-après.

Les pilotes qui recevront un avertissement devront OBLIGATOIREMENT venir signer cet avertissement IMMEDIATEMENT après la manche, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Description	Sanction	Exclusion Manche	Exclusion Epreuve	Drapeau Equivalence
A. Présentation au secrétariat				
Arrivée tardive après fermeture			X	
Attitude incorrecte ou antisportive	Avertissement		X	
Retard aux vérifications techniques	Avertissement		X	
Non présentation de la carte identité, licence			X	
B. Essais				
Rouler sans s'être présenté au secrétariat			X	
Non-respect des instructions du DC			X	Noir
Non-respect des drapeaux			X	Noir
Non-respect des directives des com. de piste			X	Noir
Réparation sur la piste			X	
C. Procédure de départ				
Non-respect des instructions du DC (1ère fois)	Fin de grille			Noir/Blanc
Non-respect des instructions du DC (2ème fois)		X		Noir
Démarrer avant le signal (1ère fois)	+1 joker lap			
Démarrer avant le signal (2ème fois)		X		Noir
D. Durant l'épreuve et dans l'enceinte du meeting				
Non-respect du drapeau jaune (1ère fois)	Avertissement			Noir/Blanc
Non-respect du drapeau jaune (2ème fois)		X		Noir
Non-respect du drapeau bleu (1ère fois)	Avertissement			Noir/Blanc
Non-respect du drapeau bleu (2ème fois)		X		Noir
Non-respect du drapeau noir			X	
Aide extérieure (art. 4.8)		X		
Pilotage antisportif (gêner)	Avertissement			Noir/Blanc
Pilotage antisportif (pousser)		X		Noir
Réparation sur la piste		X		
« Couper » volontairement le circuit		X		Noir
Rentrée trop rapide dans le parc (art. 4.15)	Avertissement			
Essai du véhicule dans le parc pilote			X	
Vitesse excessive dans le parc pilote (art. 4.15)	Avertissement			
Attitude incorrecte des accompagnateurs	Avertissement			
Rouler sans équipement de sécurité sur le circuit		X		Noir
Contrevenir à l'art. 7.8 du règl. tech. (Feux)		X		Noir
Bloquer volontairement la course		X		
Non-respect de la mise en sécurité du véhicule(art. 4.7)				
Changer de véhicule (art. 1)			X	
Rouler sur la piste à contre-sens ou en marche arrière	Trib. Sportif		X	
Fraude cellule de pointage (art.3.6.2)			X	

Règlement particulier Rallye Kart-Cross (RKX)

Véhicule qui fume abondamment (art. 6.3)	Fin de grille et avertissement			
Dépassement niveau sonore (1ère fois)		X		Noir
Dépassement niveau sonore (2ème fois)			X	Noir

Le directeur de course, en accord avec la commission technique de l'ASAF, pourra arrêter à tout moment de la course (drapeau noir à disque orange, plus n° du pilote) le pilote dont le moteur ou l'échappement serait jugé trop bruyant et ce, dès les essais libres.

Tout concurrent dont l'attitude, soit au cours de l'épreuve soit lors de la remise des récompenses, serait incorrecte par des propos, des actes ou des tricheries, est passible des sanctions prévues au Règlement Sportif Général de l'ASAF. Le pilote est responsable du comportement des supporters, amis, parents et mécaniciens qui l'accompagnent. En règle générale, tout ce qui n'est pas explicitement autorisé est interdit.

6. Cas particuliers

- 6.1 Les organisateurs et officiels se réservent le droit d'interrompre ou d'écourter les courses en cas de force majeure.
- 6.2 Si au cours d'une manche de la catégorie « Open », il y a moins de 3 pilotes, l'organisateur pourra les ajouter à une manche de la catégorie « Super-Sprint ». Les « Open » partiront derrière les « Super-Sprint ».
- 6.3 Un véhicule qui fume abondamment sera placé en fin de grille avec une pénalité de 20 points. La direction de course pourra aller jusqu'à la mise hors course pour la manche et même jusqu'à l'exclusion du meeting.

7. Circuit et sécurité du circuit

- 7.1 Le circuit aura une longueur minimale de 600 mètres et une largeur minimale de 8 mètres.
- 7.2 La zone de départ aura une largeur minimale de 10 mètres et une longueur allant de 40 à 80 mètres jusqu'au premier virage.
- 7.3 Le circuit contiendra au minimum 30% de revêtement non stabilisé.
- 7.4 Le circuit comportera obligatoirement un « joker lap ».
- 7.5 Les « pentes » seront de 20% au maximum.
- 7.6 Les postes de commissaires seront disposés sur le circuit conformément à la licence d'homologation. Chaque poste sera composé de deux personnes au minimum.
- 7.7 Tous les postes de commissaires seront équipés d'extincteurs homologués à l'année et des drapeaux nécessaires (voir chapitre II du R.S.G. Prévention et sécurité des parcours).
- 7.8 Chaque poste de commissaire doit pouvoir communiquer à vue avec le poste suivant et le poste précédent. Ils seront en liaison avec la direction de course.
- 7.9 Les commissaires auront 18 ans au minimum et seront licenciés CAS, ASAF, RACB ou VAS.
- 7.10 Une protection efficace protégera les postes de commissaires à une distance minimale de 5 mètres de la piste. Sans cette protection, ils devront se trouver à, au moins, 10 mètres de la piste. Les postes de commissaires se trouvant sur des portions de circuit empruntant la voie publique se trouveront obligatoirement à 10 mètres de la piste.
- 7.11 Les spectateurs seront contenus dans une enceinte correctement aménagée à une distance minimum de 10 à 15 mètres du bord de piste ou à tout autre endroit prévu par le plan d'homologation.
- 7.12 Dans le cas d'une organisation jumelée avec l'Auto-Cross, la piste utilisée par les karts, restera identique à celle de l'Auto-Cross, y compris le « joker lap ».
- 7.13 L'homologation officielle se fera le jour de l'épreuve. Elle sera valable 3 ans pour les circuits permanents et 1 an pour les autres. La durée de validité devra être spécifiée sur les documents d'homologation. L'homologation sera faite par le Commissaire Sportif ou l'Inspecteur Sécurité présent le jour de l'épreuve.
- 7.14 Les organisateurs disposeront sur le circuit d'une ambulance, d'un médecin et d'un paramédical. Si le tracé du circuit emprunte en tout ou en partie la voie publique (interdite, bien évidemment à toute circulation normale), l'épreuve sera soumise aux impositions ministérielles régissant les courses automobiles organisées sur la voie publique, que ce soit au niveau des plans de sécurité, ou au niveau des moyens de secours à mettre en œuvre. Un dossier complet et une licence d'homologation (réalisée préalablement) devront être introduits à la Commission Rallyes de la NCCN du SPF Intérieur, dans les délais requis. (Voir Chapitre des PS de l'ASAF)
- 7.15 Les organisateurs devront prévoir près du circuit des dépanneuses en nombre suffisant pour un bon déroulement du meeting : Tracteurs avec relevage, tracteurs avec un tonneau d'eau pour arrosage de la piste, véhicules tout terrain 4X4.
- 7.16 Tous les concurrents ont l'obligation de stationner leur véhicule de compétition sur une bâche dans le parc.

8. Organisation pratique

L'organisateur est prié de distribuer, lors de la perception du droit d'entrée, un sac « poubelle » à chaque pilote. L'organisateur placera au milieu du parc fermé 2 récipients de couleurs différentes : le premier pour récolter les eaux de refroidissement et le second pour récolter les huiles usagées des véhicules. Le parc pilote est uniquement accessible à partir de midi, le jour précédant le meeting (sauf dérogation de l'organisateur). Il est interdit à tous les pilotes, accompagnants, supporters, de rouler en quad, moto et autres engins motorisés non autorisés dans l'enceinte du meeting. Les dégâts seront payés par le(s) contrevenant(s) Aucune personne étrangère à l'organisation, à l'exception des Officiels participant à l'épreuve n'est autorisée à pénétrer et à se déplacer sur le circuit sous peine de sanctions. Tout tapage nocturne la veille du meeting, entre 22 h et 6 h du matin, sera sanctionné. Les animaux seront tenus en laisse. Remarques générales : - Les sanctions pourront aller jusqu'au refus de départ ou jusqu'à la mise hors course. - Les pilotes sont responsables de leurs supporters.

9. Règlement particulier d'épreuve

(Important : voir également Art. 9 du R.S.G)

- 9.1 Le règlement particulier de l'épreuve sera envoyé 60 jours avant l'épreuve pour approbation au responsable de discipline ASAF.
- 9.2 Les inscriptions débuteront au plus tôt 45 jours avant l'épreuve.
- 9.3 Tout pilote devra s'inscrire au minimum 8 jours avant l'épreuve, date de la poste faisant foi. Une amende correspondant à 20% du prix de l'engagement pourra être réclamée par l'organisateur à tout pilote qui n'a pas renvoyé son bulletin d'engagement (Voir : Art. 9, point 1b. du RSG) Selon l'appréciation de l'organisateur, les vérifications administratives pourront avoir lieu la veille de l'épreuve. L'organisateur devra le stipuler dans son règlement particulier d'épreuve.
- 9.4 Le paiement de l'inscription se fera par virement bancaire au minimum 8 jours avant l'épreuve. Une amende correspondant à 20% du prix de l'engagement sera obligatoirement réclamée par l'organisateur à tout pilote dont le paiement ne serait pas arrivé dans les délais.
- 9.5 Pour pouvoir prendre part aux épreuves, les concurrents doivent être titulaires de licences ASAF/VAS du niveau requis eu égard à la catégorie dans laquelle ils s'engagent.
- 9.6 Faute de licence ASAF/VAS des Titres de Participation journalière "TP-.." pourront être obtenus auprès des Commissaires Sportifs de la Fédération si les conditions d'obtention sont réunies (voir R.S.G. de l'ASAF, Art. 2).
- 9.7 Les licenciés du RACB, s'ils ne sont pas également titulaires de licence ASAF/VAS ne seront admis au départ que s'ils acquièrent un "TP-.." du niveau requis, pour autant que leur licence RACB soit d'un niveau suffisant. Ils pourront, par ailleurs, cumuler les garanties offertes par ce "TP-.." avec celles attachées à leur licence RACB, en cas d'accident ayant provoqué, pour eux, des dommages corporels.
- 9.8 Si l'épreuve bénéficie du statut OPEN (ENPEA), les titulaires de licences étrangères pourront y prendre part sous le couvert de leur seule licence nationale ou internationale, pour autant qu'ils en aient reçu l'autorisation de leur ASN. Cette autorisation peut être expresse (document séparé) ou permanente (inscrite sur la licence elle-même). Ces concurrents étrangers prendront les points afférents à leur position au classement mais ne les comptabiliseront pas aux divers championnats.
- 9.9 Du fait même de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction aux divers règlements, déclare en acceptant toutes les conditions, et se soumet (sauf respect du droit à la réclamation) à toutes les décisions rendues par le Directeur de Course ainsi que par la Commission Sportive (sauf respect du droit d'appel). Les concurrents doivent aussi respecter les indications des Commissaires et des Officiels. Le souscripteur de l'engagement est seul autorisé à prendre place dans le véhicule à quelque moment que ce soit.

10. Championnat Fédération Wallonie-Bruxelles

Ce championnat est réservé aux licenciés annuels de l'ASAF et détenteurs de TP de l'ASAF.

Un classement général distinct sera effectué pour les catégories « Junior Sprint », « Super Sprint » et « Open ».

Dans la catégorie « Junior Sprint », trois classements par classe seront également établis.

Attribution des points à chaque épreuve :

1er/99 points	2ème/98 points	3ème/97 points	4ème/96 points	5ème/ 95 points	6ème/ 94 points	7ème/ 93 points
8ème/92 points	9ème/91 points	10ème/90 pts	11ème/89pts	12ème/88 pts	13ème/87 pts	Etc..

A partir du 99ème = 1 point.

Dans la catégorie « Junior Sprint », classement par classe (ER6 ; CB500 et Citroën 2CV).

Attribution des points :

1er/19 points	2ème/18 points	3ème/17 points	4ème/16 points	5ème/15 points	6ème/14 points	7ème/13 points
8ème/12 points	9ème/11 points	10ème/10 pts	11ème/9pts	12ème/8 pts	13ème/7 pts	Etc..

Jusqu'au 19ème qui aura 1 point.